

héritiers sont ses deux autres fils Guillaume, surnommé Raisin, damoiseau, et Aymon de Varennes (12).

A peu près au même temps, l'abbé d'Ainay reçoit l'hommage de Guichard de Costa de Sathonay, damoiseau, qui reconnaît tenir en fief de l'abbé les biens, droits, servis, etc., qu'il possède au territoire de Troches, près Chazay. Ce domaine se trouvait aux environs de la Maladière, près de la terre de Clément de Costa et de Guichard de Varennes. Les témoins sont Mulins de Chazay, Pierre de la Maladière, Salvagny de Chazay, Ponce Naly, Etienne Malet, Ponce Julien de Chazay, de la Chanal, Martin Arthaud, et Albert de Genzé (Ginziaco (13), 1282. Le Laboureur nous donne le testament de ce Guichard de la Coste ou Costa, damoiseau, de la paroisse de Sathonay, en 1307. Il veut être enterré dans le cimetière de la Platière à Lyon ; il donne sa maison de Sathonay à sa femme Béatrix de Charvolay ; sa fille Marguerite est religieuse à Poleteins ; il veut que ses deux autres filles, Prisque et Éléonore, soient mises en religion, ainsi que son fils Hugonin. Il institue son fils Guichard son héritier. Guillaume de Chavorlay, prieur de Saint-Romain à Miribel, ainsi que Philippe de la Costa, son cousin, seront ses exécuteurs testamentaires (14).

Albert de Genzé, que nous voyons figurer dans cet acte, était de la famille Verts ou Verds, qui possédait le fief de Genzé à Marcilly en 1200. Ces Verds étaient nobles et anciens, nous dit Le Laboureur, bien connus et illustres en Forez, ils ont eu les charges de baillis du Forez et de

---

(12) *Mazures*, Guigue, t. I, p. 650.

(13) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. LIX. Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay. *Invent. Pupil.* n° 211.

(14) *Mazures*, Guigue. Supplément, t. I, p. 467.